

Les membres du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de surveillance est restée inchangée en 2018.

Une résolution approuvée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2018 a fixé à 60 K€ le montant global maximal par exercice des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil.

Les critères d'allocation des jetons de présence reposent sur l'assiduité et sur la participation des membres du Conseil aux travaux et comités ainsi qu'à leur préparation. Depuis 2018, une fraction de ces jetons de présence (20 K€) est allouée aux Présidents de comité au titre des responsabilités et tâches supplémentaires qu'impliquent ces fonctions.

M. Richard Caillat, Président du Conseil, perçoit au titre de son contrat de travail de « Directeur Conseil et Grands Comptes » au sein de HighCo, une rémunération annuelle composée d'une partie fixe de 289 K€ et d'une partie variable de 40 K€ maximum. Il ne perçoit pas de jetons de présence.

Les autres membres du Conseil ont perçu, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018, une somme totale de 44 K€.

Aucun membre du Conseil ne bénéficie actuellement d'attributions gratuites d'actions, ni de stock-options.

Les membres du Conseil bénéficient de la garantie responsabilité civile des mandataires sociaux (voir page 133).

Tableau n°3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en K€)

Mandataires sociaux non dirigeants (Conseil de Surveillance)	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Richard Caillat – Président				
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres rémunérations (1)	329	329	326	326
Nicolas Butin – Vice-président				
Jetons de présence	29	33	13	11
Autres rémunérations (2)	-	20	20	-
Nathalie Biderman – Membre				
Jetons de présence	6	6	6	5
Autres rémunérations	-	-	-	-
G.B.P. – Membre				
Jetons de présence	2	7	7	6
Autres rémunérations	-	-	-	-
WPP France Holdings – Membre				
Jetons de présence	3	5	5	5
Autres rémunérations	-	-	-	-
WPP 2005 – Membre				
Jetons de présence	5	7	7	8
Autres rémunérations	-	-	-	-
Total	368	407	384	361

(1) Au titre de 2018, M. Richard Caillat a perçu une rémunération globale de 329 K€ (composée au titre de son contrat de travail d'une rémunération fixe de 289 K€ et d'une rémunération variable de 40 K€).

Au titre de 2017, il a perçu une rémunération globale de 326 K€ (composée au titre de son contrat de travail d'une rémunération fixe de 286 K€ et d'une rémunération variable de 40 K€).

(2) En 2017, une rémunération spécifique a été attribuée par le Conseil de surveillance à M. Nicolas Butin au titre d'une mission ponctuelle.